

UNIVERSITE DE PARIS VII

(DEPARTEMENT DE RECHERCHES LINGUISTIQUES
ET DE PARIS VINCENNES)

LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE DOCUMENTAIRE ET LINGUISTIQUE *

- J.P. BOONS : *Acceptabilité, interprétation et connaissance du monde - A propos du verbe PLANTER.*
- J. GIRY : *Syntaxe et lexique : un exemple de classe sémantique.*
- J. GIRY : *Syntaxe et lexique : blessure, noeud, caresse,...*
- M. GROSS : *Conjonctions doubles : l'exemple de ni...ni.*

RAPPORT DE RECHERCHES

Septembre 1973

* E. R. A. n° 247 du C. N. R. S.

Jean-Paul BOONS

Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique

ACCEPTABILITE, INTERPRETATION ET CONNAISSANCE DU MONDE.

A propos du verbe PLANTER

The reader may please to observe that, in the last article of the recovery of my liberty, the emperor stipulates to allow me a quantity of meat and drink sufficient for the support of 1,728 Lilliputians. Some time after, asking a friend at court how they came to fix on that determinate number, he told me that his majesty's mathematicians, having taken the height of my body by the help of a quadrant, and finding it to exceed theirs in the proportion of twelve to one, they concluded, from the similarity of their bodies, that mine must contain at least 1,728 of theirs, and consequently would require as much food as was necessary to support that number of Lilliputians. By which the reader may conceive an idea of the ingenuity of this people, as well as the prudent and exact economy of so great a prince.

I. - Le jugement d'acceptabilité, ou jugement d'appartenance d'une phrase à une langue naturelle, est devenu l'instrument de classement et de mesure par excellence en linguistique. C'est l'apparition de la méthode transformationnelle qui a rendu déterminante cette procédure. En effet, la méthode transformationnelle consiste le plus souvent à comparer entre elles sous l'angle de leur degré d'appartenance à la langue au moins deux phrases ou types de phrases différant par leur syntaxe mais fortement apparentées et par la nature des éléments lexicaux qu'elles contiennent, et par leur "synonymie". Celle-ci consiste le plus souvent en une différence de sens spécifique se manifestant sur fond de synonymie relative. Le choix des phrases par le linguiste ne se fait pas de manière essayiste mais est généralement déterminé par une hypothèse de prédictibilité du degré d'appartenance de l'une à partir de l'autre. Toute définition de l'acceptabilité par l'occurrence ou la non occurrence des phrases dans un corpus quelconque empiriquement limité (texte écrit ou conversation enregistrée) se trouve donc exclue par une méthode dont la pratique la plus constante est l'étude de relations entre au moins deux phrases. Si l'une d'elles peut bien avoir été extraite telle quelle par le linguiste d'un corpus quelconque, le fait que l'autre y figure ou n'y figure pas est dénué de signification ; la probabilité de l'y trouver est quasi nulle ; au cas où elle s'y trouverait, son apparition dans un autre contexte interdirait de postuler le fond de synonymie relative qui supporte la relation syntaxique ; enfin, son absence du corpus ne permet de tirer aucune conclusion quant à son appartenance ou sa non-appartenance à la langue.

Le critère d'appartenance d'une phrase à la langue passe donc par une épreuve d'acceptabilité, où les phrases étudiées sont présentées à un sujet (un "informateur") chargé de porter sur elles un jugement. L'utilisation d'un corpus ne peut constituer relativement à l'épreuve d'acceptabilité qu'un adjuvant ou un correctif. En effet, la présence répétée d'un type de phrase dans un certain type de corpus peut constituer, suivant le choix de ce dernier, un indice ou une preuve de son acceptabilité.

La validité de l'épreuve d'acceptabilité conditionnant celle de la méthode transformationnelle, il vaut la peine de s'interroger sur les paramètres intervenant dans cette épreuve.

Cinq paramètres interviennent a priori :

- la construction et le choix par le linguiste d'une série de phrases P_i à donner à des sujets en jugement d'appartenance ou de non-appartenance à la langue naturelle L .
- la valeur j de ce jugement.
- les sujets s auquel le jugement est demandé ; ce paramètre peut manifester des variabilités de jugement inter-sujets (désaccord des sujets entre eux) et/ ou intra-sujets (modification dans le temps du jugement d'un même sujet).
- une interprétation sémantique pour laquelle le sujet s peut attribuer j à P .
- l'ordre dans lequel les phrases P sont présentées à chaque sujet s .

On s'intéressera surtout ici à l'effet de l'interprétation sur le jugement. Les facteurs sujet et ordre des exemples ne seront envisagés que dans la mesure de leur connexion avec cet effet. Le terme "interprétation" sera pris au départ dans son sens le plus large : il englobe aussi bien une hypothétique interprétation proprement dite, i.e. linguistiquement pertinente, que des facteurs extra-linguistiques tels que l'univers du discours adopté par le sujet, la culture ou les éléments

de connaissance du monde où l'interprétation proprement dite prend place. Le propos est ici d'étudier des exemples d'impact de ces facteurs extra-linguistiques sur l'acceptabilité en prenant prétexte de quelques constructions du verbe planter.

2. - Soient les emplois (1), (2) et (3) de planter.

- (1) (a) Pierre a planté une sapinière dans sa propriété
(b) Pierre a planté de nombreux sapins dans sa propriété
(c) Pierre a planté un sapin dans sa propriété
- (2) (a) Pierre a planté sa propriété d'une sapinière
(b) Pierre a planté sa propriété de nombreux sapins
(c) ? Pierre a planté sa propriété d'un sapin
- (3) (a) Sa propriété était plantée d'une sapinière
(b) Sa propriété était plantée de nombreux sapins
(c) ? Sa propriété était plantée d'un sapin

On dira des emplois (1) qu'ils comportent un complément locatif prépositionnel, dans sa propriété. Sémantiquement, ce complément joue le rôle de "lieu de destination" du ou des sapins qui y seront plantés. Le ou les sapins jouent relativement à l'agent et à ce lieu un rôle d'objet déplacé, de "mobile".

On a un autre exemple de verbe se construisant comme (1) avec :

- (4) Pierre met des pavés dans le camion.

Les emplois (2) et (3) présentent avec (1) une parenté sémantique évidente et une différence syntaxique simple. L'actant "lieu" apparaît en position d'objet direct et l'actant "mobile" en position de complément indirect en de. On dira des emplois (2) qu'ils comportent un complément locatif non prépositionnel.¹ On a un autre exemple de verbe se construisant comme (2) avec :

- (5) Pierre remplit le camion de pavés.

Dans les exemples (2) et (5), le locatif non prépositionnel apparaît en position d'objet direct, mais ce complément peut apparaître aussi en position sujet, comme dans :

- (6) La propriété pullule de sapins.

Planter a la propriété d'apparaître dans les deux structures. Cette propriété n'est pas exceptionnelle. Ainsi on a :

- (7) (a) Pierre charge des pavés dans le camion
(b) Pierre charge le camion de pavés.

Cette possibilité ne s'étend cependant pas à tous les verbes, comme le prouvent les exemples :

- (8) * Pierre met le camion de pavés
(9) * Pierre remplit des pavés dans le camion.

Mettre et remplir appartiennent intrinsèquement aux structures (1) ou (4) et (2) ou (5) respectivement, alors que charger (comme planter) leur appartient à toutes deux.

On appellera par la suite "canoniques" les emplois de type (1) ou (4), et "permutés" les emplois de type (2) ou (5). Ces termes ne se veulent que descriptifs ; en particulier, le choix du terme "permuté" n'est censé évoquer aucune forme de dérivation,

transformationnelle ou autre, des structures (2) ou (7b) à partir des structures (I) ou (7a). On appellera aussi canoniques ou permutés les verbes susceptibles d'entrer dans les structures correspondantes. Ainsi, le verbe mettre est intrinsèquement canonique, le verbe remplir est intrinsèquement permuté, tandis que planter (ou charger) est à la fois canonique et permuté.

Il existe en français environ 600 verbes canoniques et 1000 verbes permutés. Ces deux ensembles ont une intersection, (où figurent planter et charger) dont il est difficile d'estimer la grandeur, car celle-ci dépend du seuil d'acceptabilité qu'on est décidé à accepter pour l'une ou l'autre des structures. Disons seulement que cette intersection comporte au minimum une centaine de verbes dont l'appartenance simultanée aux deux structures est incontestable à condition que les substantifs têtes des actants "lieu" et "mobile" soient sélectionnés de manière appropriée.²

Cette condition de choix des substantifs est indispensable, comme le montrent les exemples suivants :

- (IO) Pierre charge (Marie de cette tâche + * cette tâche (à + sur) Marie)
- (II) (a) On a attelé six chevaux à la diligence
- (b) On a attelé la diligence de six chevaux
- (c) On a attelé six personnes à cette tâche
- (d) * On a attelé cette tâche de six personnes.

Ce ne sont donc pas à proprement parler les verbes charger ou atteler qui appartiennent à l'intersection canonique - permuté, mais certains emplois de ces verbes.

Des différences analogues à celles de (IO) et (II), mais plus délicates, apparaissent avec planter. Elles se traduisent par des hésitations quant aux valeurs d'acceptabilité à accorder aux neuf phrases (I) - (3). Lorsque ces phrases sont proposées en jugement à différents sujets parlants, on observe des réactions d'une très grande diversité. A l'extrême de la sévérité, certains sujets n'admettent que (Ib), (Ic), (3a) et (3b) ; à l'autre extrême, toutes les phrases sont acceptées. Une solution intermédiaire consiste à n'accepter aucune des phrases (2), et à n'admettre d'emploi permuté de planter que si la construction est au participe passé adjectival, comme en (3). Enfin, la plupart des sujets refusent (2c) et (3c) : sapin ne peut être au singulier que dans la structure canonique, et est obligatoirement au pluriel dans la structure permutée. Le complément de Dét N de l'emploi permuté de planter n'admettrait donc pas le singulier sémantique. De Dét N serait obligatoirement au pluriel si N dénote un être dénombrable comme sapin, et ne pourrait être au singulier que si N dénote un ensemble d'être dénombrables, un collectif, comme sapinière.

La tendance à n'accepter les emplois permutés que s'ils sont construits au participe passé est très répandue. Beaucoup de sujets n'admettent que comme adjectifs des éléments lexicaux que d'autres admettent comme verbes. La position des sujets est même souvent plus conservatrice que celle d'un dictionnaire comme Le petit Robert, où l'on trouve pour des racines de substantifs N des entrées verbales V = N - er alors que la seule forme acceptée par certains sujets est l'adjectif N - é. Ainsi, balafre, mâter, pointiller. De plus, les dictionnaires se contredisent à cet égard. Ainsi, on trouvera dans la liste de verbes de Beschereille, des V = N - er ne figurant dans Le petit Robert que comme des adjectifs N - é.

Ainsi, marqueter, persiller. Enfin, certains verbes possibles ne figurent pas chez Bescherelle, et figurent à titre d'adjectif N-é dans le Petit Robert. Ainsi, ce dictionnaire définit l'adjectif melonné comme "qui a la forme d'un melon". Rien n'empêcherait d'avoir le verbe GN₀ melonner GN_T qui signifierait "donner la forme ou l'apparence d'un melon à GN_T", sinon l'absence dans notre culture d'un processus technique répondant à cette définition.

La question verbe-participe passé correspond donc à un phénomène lexical d'une très grande généralité. On y reviendra dans ces pages, mais à propos de quelques verbes seulement.

3. - Reprenons la question du pluriel obligatoire du complément de Dét N des structures permutes. On observe pour les verbes à emploi permuté une tendance à l'interdiction du singulier sémantique pour ce complément. Ainsi :

- (I2) (a) Pierre a constellé le plafond (≠ d'une + d') étoile (s) en
papier doré
(b) Pierre a (boisé + hérissé) la colline (≠ d'un + de) sapin (s).
(c) Pierre a (entouré + cerné + encerclé) sa maison (≠ d'un + de)
sapin (s).
(d) Pierre a (moucheté + tacheté + piqueté) sa toile (≠ d'une + d')
éclaboussure (s).
(e) Pierre a (hachuré + nervuré + strié + sillonné) sa toile
(≠ d'une + de) trace (s) zigzagante (s).

Notons que l'acceptabilité des phrases (I2) (ainsi que (2c) et (3c)) où de Dét N est au singulier s'accroît dans des degrés variables si Dét N est interprété comme générique, i.e. comme signifiant (un + ce) (type + genre + etc) de (sapin + étoile + éclaboussure + trace). Cette façon de rendre acceptable des singuliers douteux est très générale, et il n'en sera plus tenu compte par la suite.

La contrainte du pluriel obligatoire des emplois permutes de certains verbes doit soit figurer dans l'entrée lexicale de ces verbes, soit être prédite par elle. Ainsi pour boiser, la contrainte peut être prédite à partir du substantif bois dont le verbe est morphologiquement dérivé, puisqu'elle se retrouve sur le complément du substantif : un bois de sapins comporte nécessairement plusieurs sapins, et la phrase

- (I3) Si je comprends bien, le bois dont tu ne parlais se compose d'un seul
sapin

est une plaisanterie. On trouverait une prédictibilité analogue pour hérissier (hérisson) ou le préfixe con- de consteller et de constellation.

La contrainte est facilement prédictible aussi pour les verbes (I2c) par la sémantique de la relation "autour de". Les substantifs têtes de de Dét N dénoteront, soit des collectifs, soit des objets allongés. Ainsi :

- (I4) Pierre a entouré l'arbre (d'une ficelle + d'un banc + d'un serpent à
sonnette + ? d'un crocodile + ? ≠ d'une vache).

L'existence de la contrainte pour les verbes (I2d) est sans doute en relation avec la structure morphologique N - t - er de ces verbes. Enfin l'acceptabilité du singulier pour les verbes (I2e) est partiellement fonction de la possibilité d'employer les substantifs hachure, nervure, strie, sillon au singulier. Cette possibilité va croissant pour l'ordre donné ici.

Quantité de facteurs peuvent être à l'origine du pluriel obligatoire du complément en de des emplois permutés. On s'intéresse principalement ici au pluriel de planter dans les phrases (2c) et (3c). On se propose de montrer ici que l'inscription de cette condition dans l'entrée lexicale de planter serait illégitime pour cette raison que les phrases (2c) et (3c) sont parfaitement grammaticales, plus précisément, qu'elles ne sont à aucun degré sémantiquement anormales, et qu'elles ne méritent pas le point d'interrogation dont elles sont précédées ci-dessus. On tentera de montrer que leur inacceptabilité apparente est un artefact explicable par l'interaction d'une propriété sémantique réelle de planter et de divers facteurs extra-linguistiques.

La propriété sémantique est partagée par de nombreux emplois permutés. Elle a été décrite de manière variée dans la littérature linguistique, et notamment chez Matthews (1968), Chomsky (1972) et Hall (1971), à propos des constructions canoniques et permutées de to swarm :

- (I5) (a) The bees are swarming in the garden
(les abeilles grouillent dans le jardin)
- (b) The garden is swarming with bees
(le jardin grouille d'abeilles).

Là où Matthews se contente de distinguer la construction canonique de la permutée en disant que cette dernière comporte un trait aspectuel que ne comporte pas la première et qu'il appelle "perfectif", Chomsky fait remarquer que le sens de la forme permutée semble être qu'il y a des abeilles qui grouillent partout dans le jardin, alors que la forme canonique n'implique rien de tel. Barbara Hall Partec nuance cette interprétation en affirmant que la forme permutée suppose qu'il n'y a que des abeilles dans le jardin, alors que la forme canonique permet de supposer que d'autres espèces d'insectes ou de bestioles y grouillent.

Ces tentatives d'explicitation ne sont qu'à moitié satisfaisantes. Il nous semble que l'on peut très bien accepter les phrases (3b) ou (7b) sans devoir supposer que les sapins ou les pavés remplissent la totalité de l'espace disponible (Chomsky), sans devoir supposer non plus qu'il n'y a (ou n'y aura) pas d'autres plantation ou charge dans la propriété ou le canion que de sapins ou de pavés (Hall). On évitera de poursuivre ici cette chasse au sens (qui pourrait bien se révéler une chasse au Snark), en se contentant de remarquer qu'il faut que, dans (3b) ou (7b) il y ait, en un certain sens occupation de la propriété ou du canion par les sapins ou les pavés. La propriété sémantique des emplois permutés sera précisée, non pas en postulant un "trait sémantique" qui s'écrirait /+ occupation du lieu par le mobile/, ce qui ne ferait que prolonger la chasse au sens, mais en disant que le résultat du procès décrit par les phrases (2) et (3), (7b) et (I2), implique, si elles sont jugées acceptables, l'acceptabilité et la vérité des phrases correspondantes :

- (I6) (Une sapinière + (un + de nombreux) sapin:(s)) occupe (nt) la propriété
Des pavés occupent le canion
(Une + des) (éclaboussure (s) + traces zigzaguant (s)) occupe (nt)
la toile, etc.,

dans quelque acception, non métaphorique ou métaphorique, que soit pris occuper. Peut-être existe-t-il un meilleur verbe qu'occuper pour caractériser la spécification de la relation sémantique des actants "lieu" et "mobile" des emplois permutés par opposition aux canoniques, mais on s'en contentera ici. Cette

sémantique semble se corrélérer (statistiquement en tout cas) avec la caractéristique des constructions permutées, à savoir la présence en position non prépositionnelle, sujet ou objet direct, d'un actant jouant le rôle de "lieu".

On remarque que les paraphrases en occuper du type (I6) conviennent mal aux emplois (I2c), et notamment à entourer, puisque dans ce cas, ce n'est pas la maison que les sapins occupent. Il faudrait, dans le cas de entourer, admettre pour (I6) que ce que l'actant "mobile" occupe, ce n'est pas l'actant "lieu" N, mais le Ni de N, où Ni (entour ou alentour) serait un substantif morphologiquement lié au verbe. Ainsi on aurait,

(I7) Les sapins occupent les (entours + alentours) de la maison.

On aura un autre exemple de cette variante en faisant Ni = dessus à l'aide du préfixe sur- de surmonter : le résultat du procès décrit par la phrase :

(I8) Pierre a surmonté l'armoire à glace d'une potiche

est mieux décrit si le Ni dessus apparaît dans la phrase en occuper :

(I9) Une potiche occupait (? E + le dessus de) l'armoire à glace.

(I9) ne signifie pas que la potiche recouvre la plus grande partie du dessus de l'armoire à glace. Ce dernier exemple montre l'intérêt qu'il y a à utiliser la paraphrase en occuper, puisqu'elle évite la poursuite du sens absolu. Notons cependant, eu égard à un éventuel sens absolu, s'il existe, que (I9) favorise l'interprétation de Hall, puisqu'il ne semble pas permettre qu'il y ait sur l'armoire à glace un autre ou d'autres objets de masse égale ou supérieure à celle de la potiche : celle-ci est l'objet "principal" à se trouver sur l'armoire.

4. - Passons à l'un des facteurs extra-linguistiques annoncés, en considérant l'exemple :

(20) Un pot en terre cuite planté d'un jeune sapin garnissait agréablement l'appui de la fenêtre.

Cette phrase paraît parfaitement acceptable. Elle pourrait figurer dans un passage descriptif d'un roman quelconque. Si on en élimine les éléments pittoresques, on obtient :

(2I) Le pot était planté d'un sapin.

(2I) est nécessairement acceptable si on a admis (20), et est identique à (3c), à la substitution près de pot à propriété. L'effet est évident : le sapin ne pourra occuper le lieu dénoté par l'objet direct que si ce lieu est de dimensions réduites. Les jugements d'acceptabilité portés par un sujet peuvent donc être déterminés par certaines notions élémentaires qu'il a de l'univers du discours induit par les exemples. Dans le cas de planter et des exemples (I) - (3), ces notions concernent (notamment) la taille relative des objets de notre univers quotidien. Le choix du mot propriété dans (I) - (3) était destiné à rendre le plus général possible le refus de (2c) et (3c). Le mot jardin aurait été choisi que certains sujets déjà auraient pu accepter ces phrases à condition de se représenter un jardin très petit et un sapin très grand.

Cette intervention de la connaissance de la taille des objets concrets sera considérée comme extra-linguistique. Il est pourtant imaginable que l'entrée lexicale de tout substantif dénotant un objet concret comporte une estimation numérique de la moyenne et de l'écart-type de la distribution de la taille de cet objet dans notre univers quotidien. Une grammaire générative comporterait un calcul faisant intervenir la taille des différents objets dénotés par les substantifs apparaissant dans une phrase, et le résultat de ce calcul aboutirait à

l'inacceptabilité de (3c), à l'acceptabilité de (2I), et à l'acceptabilité limite de la phrase équivalente avec jardin sous condition qu'il s'agisse d'un jardin très petit. Une telle entreprise est a priori possible. Elle nous paraît cependant extra-linguistique dans la mesure où le travail demandé pour sa réalisation paraît relever plus de l'informatique que de la linguistique. En effet, l'ensemble des données numériques à recueillir ainsi que le calcul auquel elles donneraient lieu paraît dénué de toute portée quant à la structure de la langue. De plus, il est exclu qu'une grammaire se contente, pour la question des tailles relatives, du seul univers du discours constitué par notre univers quotidien : beaucoup de cultures véhiculent des mythes où cet univers du discours n'est pas respecté et où les hommes, les animaux ou les objets sont susceptibles d'avoir deux tailles suivant leur provenance. On pense immédiatement à Gulliver et aux Lilliputiens, au Cyclope et à Ulysse, à Gargantua et aux Parisiens, et en général à tous les contes où interviennent des géants ou des ogres. La phrase (3c) est parfaitement acceptable si la propriété est par exemple celle du roi de Lilliput et si le sapin est un cadeau ramené d'Angleterre par Gulliver.

Jusqu'à présent, le problème des rapports de taille et de leur impact sur la grammaire générative a été envisagé dans la perspective informatique de l'intelligence artificielle. La grammaire serait programmée et le programme comporterait une composante annexe, parfaitement ad hoc, qui calculerait les rapports de taille, et serait destinée à éviter l'engendrement de phrases comme (2b) et (3c). De plus, en cas d'univers du discours gullivérien, cette composante comporterait un coefficient constant permettant de calculer la taille des Lilliputiens et des objets en provenance de Lilliput. Ainsi, dans le texte de Swift, ce coefficient est donné : il est de $I/12$.

Cette perspective n'a rien de passionnant, et d'autant moins que rien ne permet d'affirmer qu'il existera jamais de telles applications.

Mais il y a plus intéressant. Il vaut la peine de montrer que c'est au niveau de la construction de ses exemples que le linguiste est amené à faire varier les relations de taille des objets et à utiliser des univers du discours de type gullivérien.

On sait qu'il existe en français un ensemble de structures syntaxiques ayant ceci de commun qu'un groupe nominal $Dd N_{pc}$ (où Dd représente l'article défini et où N_{pc} est un substantif désignant une partie du corps) est interprété comme se rapportant à un des actants "humains" de la phrase. L'actant "humain" est éventuellement représenté par les pronoms préverbaux lui ou se. Soient les phrases :

- (22) (a) (I) Pierre a reçu le pavé sur sa tête
(II) Pierre a reçu le pavé sur la tête
(b) (I) Pierre lave les mains de Marie
(II) Pierre lui lave les mains, à Marie

On remarque une différence de sens systématique entre les phrases (I) et (II). Alors que dans les phrases (I), sa tête ou les mains de Marie peuvent être interprétés par exemple comme une ou des sculptures représentant une tête ou des mains et appartenant à Pierre ou à Marie, cette interprétation est plus difficilement attribuable aux phrases (II). Pour celles-ci, les syntagmes la tête ou les mains sont naturellement interprétés comme étant la tête ou les mains de Pierre ou de lui (i.e. Marie) en tant que cette tête ou ces mains font partie de leurs corps.

On notera en passant que dans (22 a I) l'interprétation de sa tête comme une sculpture n'est possible que si Pierre la tient contre lui, mais ce point, spécifique à quelques verbes comme recevoir, prendre, attraper, ne nous concernera pas directement ici.

La relation sémantique qui, dans les phrases (II), lie les parties du corps au corps est couramment dite "inaliénable".

Ces structures syntaxiques sont très variées en français, tant par la position de l'actant où apparaît le Npc que par celle de celui auquel il se réfère. Afin de ne pas alourdir le texte, deux types de structures seront examinées ici, qui apparaissent dans les exemples suivants :

- (23) (a) (I) Pierre embrasse le front de Marie
(II) Pierre embrasse Marie sur le front
- (b) (I) Le sang coule sur le bras de Marie
(II) Le sang lui coule sur le bras, à Marie
- (24) (a) (I) D'Artagnan respecte les bras de Porthos
(II) ≠ D'Artagnan respecte Porthos aux bras
- (b) (I) La lave coulait vers les pieds de Marie
(II) ? La lave lui coulait vers les pieds, à Marie
- (c) (I) Le briquet est sur le ventre de Marie
(II) ≠ Le briquet lui est sur le ventre, à Marie
- (25) (a) (I) ≠ Pierre expire la main de Marie
(II) ≠ Pierre expire Marie à la main
- (b) (I) ≠ Pierre découle vers la main de Marie
(II) ≠ Pierre lui découle vers la main
- (26) (a) (I) ? Le voilier a accosté le genou de Pierre
(II) ? Le voilier a accosté Pierre au genou
- (b) (I) ? Le planeur a atterri sur le bras de Pierre
(II) ? Le planeur lui a atterri sur le bras
- (27) (a) (I) ? Arthur regagne l'estomac de Marie
(II) ? Arthur regagne Marie à l'estomac
- (b) (I) ? Le voilier cingle vers le genou de Pierre
(II) ? Le voilier lui cingle vers le genou, à Pierre
- (28) (a) (I) Le voilier lilliputien a accosté le genou de Gulliver
(II) Le voilier lilliputien a accosté Gulliver au genou
- (b) (I) Le planeur lilliputien a atterri sur le bras de Gulliver
(II) Le planeur lilliputien lui a atterri sur le bras, à Gulliver
- (29) (a) (I) Jonas regagne l'estomac de la baleine
(II) ≠ Jonas regagne la baleine à l'estomac
- (b) (I) Le voilier lilliputien cinglait vers le genou de Gulliver
(II) ? Le voilier lilliputien lui cinglait vers le genou, à Gulliver

Dans la structure représentée par (a II), apparaît un complément Loc Dd Npc (où Loc représente une préposition locative comme à, dans, sur, contre) qui se rapporte à l'objet direct et n'appartient pas à la structure normale du verbe

représentée par (a I). Dans la structure représentée par (bII) le complément Loc Dd Npc correspond au complément Loc GN normal du verbe, et se réfère au pronom lui.

Les structures (II) ne sont pas toujours acceptables. Leur acceptabilité peut dépendre notamment de la nature du verbe ou de la préposition, comme le montrent les exemples (24). Dans les exemples (24 a) et (24 c), l'interdiction des phrases (II) tient à la nature du verbe ; dans (24b), elle tient à la nature de la préposition, comme on s'en rend compte en comparant (24 b II) à (23 b II). Le point d'interrogation placé devant (24 b II) ne signale pas nécessairement une hésitation du sujet, mais éventuellement une variabilité des jugements inter-sujets.

Il n'est pas nécessaire de postuler une dérivation transformationnelle des phrases (II) à partir de structures profondes représentées par les phrases (I) pour qu'il soit intéressant de les présenter parallèlement. En effet, si tout semble aller à l'encontre d'une telle dérivation (cf. Kayne (1974)), cette mise en parallèle permet en revanche de distinguer les phrases (24) des phrases (25).

Le statut d'inacceptabilité des phrases (25 II) est très différent de celui des phrases (24 II) : alors que l'inacceptabilité des (25 II) découle trivialement des contraintes de sélection sur l'objet direct ou le complément locatif des verbes expirer et découler, contraintes non respectées en (25 I), ce n'est pas le cas pour l'inacceptabilité des (24 II) puisque les (24 I) sont acceptables. L'acceptabilité des phrases de type (I) conditionne l'intérêt linguistique de l'inacceptabilité éventuelle de celle de type (II).

Ces considérations distinguent donc trois types de verbes représentés ici par les exemples (23), (24) et (25), et que l'on peut caractériser comme suit :

- (23) I - : II
- (24) I - # II
- (25) #I - # II

Si on s'intéresse à ce qui détermine l'appartenance possible de tel ou tel verbe à telle structure "partie du corps" (verbes (23)), les verbes de type (25) sont peu intéressants, alors que les verbes (24) constituent des exemples cruciaux puisque ce sont eux qui permettraient de falsifier toute hypothèse concernant l'extension de cette structure dans le lexique des verbes. Il importe donc de distinguer les types (24) et (25).

Considérons maintenant les exemples (26) et (27). La raison du caractère bizarre de (26 I) et (27 I) est évidente : les relations de taille des référents du sujet et du complément ne sont pas conformes aux contraintes de l'univers du discours quotidien. Après tout, il suffit d'imaginer que le voilier ou le planeur sont des modèles réduits particulièrement perfectionnés ou que Arthur est le nom donné à un ver solitaire pour que ces phrases deviennent acceptables. Mais il n'en va pas de même pour les phrases (II). Le caractère inhabituel des exemples suffit à créer une hésitation, un flou de l'acceptabilité qui fait qu'on ne sait lesquelles d'entre elles doivent être rapportées aux types (23), (24) et, éventuellement, (25).

Il apparaît que ce flou peut être dissipé en mettant les phrases (26) et (27) sous les formes (28) et (29).

Nous considérons les (28 I) et les (29 I) comme parfaitement acceptables, surtout si on imagine que dans (28 a) et (29 b), Gulliver, "the man-mountain", est couché dans des eaux peu profondes et que son genou émerge. Nous considérons

les (28 II) comme parfaitement acceptables aussi, (29 a II) comme inacceptable et (29 b II) comme douteuse. Suivant ces jugements, les phrases (28) se superposent aux phrases de type (23) et les phrases (29) à celles de type (24). Cette superposition va plus loin qu'une simple similitude de distribution des acceptabilités. Embrasser et accoster sont tous deux des verbes de structures $GN_0 V GN_I$ exprimant suivant l'appellation consacrée un "contact de surfaces" entre les référents de GN_0 et GN_I (cf. Fillmore (1970)). Caresser, fouetter, toucher, frapper, constituent d'autres exemples de verbes appartenant à cette classe d'emplois. Elle peut se définir par deux propriétés. La première est l'ineexistence du participe passé adjectival : si la structure GN_I est Vé est grammaticale, elle apparait comme un passif sans agent. Ainsi, la phrase

(30) Marie est fouettée depuis dix minutes

signifie qu'il y a dix minutes qu'on fouette Marie et non qu'il y a dix minutes que cette action est accomplie.

La deuxième propriété est la structure "locatif partie du corps", telle qu'elle est donnée en exemple en (23 II). La conjonction de ces deux propriétés est équivalente à la propriété sémantique "contact de surface". Or, le verbe accoster, dans

(31) Le canot a accosté la berge

répond bien à l'intuition "contact de surface" entre les référents du sujet et de l'objet direct. Le critère "absence de participe passé adjectival" est rempli, puisque la phrase

(32) La berge est accostée depuis dix minutes

suppose, pour être jugée acceptable, que depuis dix minutes des embarcations n'arrêtent pas d'accoster la berge : il s'agit bien d'un passif sans agent. Si, pour la vérification de la propriété "locatif partie du corps", le verbe accoster est présenté sous la forme (26 a), le test est négatif ou pour le moins incertain, et on est obligé de considérer accoster comme une exception, puisqu'il se comporte plutôt comme expirer (25 a) ou respecter (24 a) que comme embrasser. Au contraire, si un univers du discours de type gullivérien est utilisé, on obtient pour accoster la présentation (28 a) ; accoster n'est plus une exception à la règle des verbes "contact de surfaces", et une généralisation linguistique importante a été captée.

On obtient une généralisation de même type si on compare les exemples (b) de (23), (26) et (28) : lorsque dans une structure locative $GN_0 V Loc GN_I$, GN_I représente le "lieu de destination" du "mobile" GN_0 , la structure en "lui partie du corps" des phrases (bII) est acceptable. Si le verbe représente une localisation statique, elle ne l'est pas (cf. (24 c)). De nouveau, la présentation gullivérienne (28 b) de atterrir est préférable à la présentation (26 b), puisqu'elle permet de rapprocher ce verbe de couler. Notons toutefois à propos de (26) que la disparité des tailles est nettement moins perturbante en (b) qu'en (a).

On a une généralisation de type inverse mais tout aussi intéressante en considérant les compléments "directionnels" à préposition vers des phrases (b) des exemples (24), (27) et (29). La difficulté à accepter (24 b II) alors que la phrase de pertinence (24 b I) est acceptable n'est pas propre au verbe couler mais à tous les compléments directionnels en vers. Là aussi la présentation (29 b) est préférable à la présentation (27 b) : la bizarrerie de (29 b II) est linguistiquement plus intéressante lorsque la condition de pertinence est remplie (29 b I) que lorsqu'elle ne l'est pas (27 b I).

Il faudrait étudier de plus près cette opposition entre "contact" d'une part et "directionnel" (c'est-à-dire "non contact") de l'autre, que le complément soit prépositionnel ou non. Ainsi les verbes (23) et (28) seraient des verbes de contact et acceptent les structures parties du corps. Les verbes (29) seraient des directionnels, et les acceptent difficilement. Mais ceci reste à vérifier.

5. - Les structures "partie du corps" ne constituent pas le seul phénomène syntaxique du français où les valeurs d'acceptabilité se lient à des questions de taille relative des objets. Soient les exemples :

- (33) (a) (I) Pierre a collé la page I36 à la page I37
(II) Pierre a collé (la page I36 et la page I37 + les deux pages)
(E + ensemble)
- (b) (I) Pierre a collé le timbre sur l'enveloppe
(II)? Pierre a collé le timbre et l'enveloppe (E + ensemble)

Le verbe coller est dit synétrique puisque parallèlement aux emplois prépositionnels (I), il existe les emplois (II) dont l'objet direct est soit pluriel, soit formé de la conjonction de deux groupes nominaux. Ce sont les emplois (II) qui sont à proprement parler "synétriques" : les référents des groupes nominaux conjoints en objet direct jouent l'un vis-à-vis de l'autre et vis-à-vis du verbe le même rôle thématique. Dans les phrases (II), le spécifieur ensemble force l'interprétation synétrique, mais elle est très naturelle si ce spécifieur est absent. On note dans les emplois synétriques une contrainte sur les substantifs conjoints qui n'apparaît pas dans les emplois prépositionnels : leurs référents doivent être de même nature, et, en particulier, de tailles très voisines. De nouveau une question se pose quant au statut à donner à des phrases comme (33 b II) dans la grammaire. Certes l'exemple est transparent, mais c'est cette transparence qui permet de mieux voir le problème.

Il a été posé (cf. § I) que cinq paramètres ou facteurs étaient susceptibles d'intervenir dans une épreuve d'acceptabilité. Ce sont les facteurs phrases (P), valeur du jugement (j), sujet (s), interprétation, et ordre de présentation des phrases.

Le problème est le contrôle expérimental de ces paramètres.

Le facteur P est contrôlé par définition. Le facteur jugement est libre par définition. Les facteurs sujet et ordre de présentation sont théoriquement contrôlables, mais leur contrôle ne s'effectue pratiquement jamais. Ils sont d'ailleurs incontrôlables lorsque, comme il est fréquent, le linguiste est à lui-même son propre sujet. Le facteur interprétation est généralement mal contrôlé, et d'autant plus mal qu'il chevauche et cache la frontière, supposée traçable, du linguistique et de l'extra-linguistique.

Notons que si P est inacceptable pour toute interprétation possible, le contrôle des trois autres facteurs ne présente pas grande nécessité. Ainsi, dans

- (34) (a) Marie confie ses soucis à Paul
(b) Marie lui confie ses soucis
(c) Marie se confie à Paul
(d) * Marie (se lui + lui se) confie,

(34 d) est inacceptable pour tout ordre de présentation, toute interprétation et tout sujet, et il est supposé (mais de quel droit ?) qu'il n'existe aucune phrase

acceptable du français où les pronoms prouverbaux se et lui peuvent apparaître simultanément.

Mais pour de nombreuses phrases que le linguiste est amené à proposer en jugement, les faits ne sont pas aussi clairs. L'étude d'un problème de syntaxe quelconque aboutit nécessairement à la construction d'exemples limites dont l'acceptabilité est fatalement incertaine. C'est notamment dans ces cas que l'acceptabilité pourra dépendre de l'interprétation et, en particulier, des motivations extra-linguistiques de l'interprétation. Dans l'épreuve classique d'acceptabilité, le seul paramètre contrôlé est P et la réponse demandée est un jugement. On ne saura pas pour quelle interprétation, pour quel univers du discours, pour quelle habitude culturelle le jugement a été attribué. A moins bien sûr que les sujets n'accompagnent spontanément celui-ci d'un commentaire phénoménologique. Mais la variété potentielle de ces commentaires étant infiniment vaste, et leur homogénéité difficile à apprécier, ils ne seront pas d'un grand secours.

Des divergences de jugement pourront apparaître entre les sujets qui seront trop facilement attribuées à l'existence d' "idiolectes", alors qu'elles n'auront été dues qu'au choix incontrôlé des interprétations. Ainsi (33 b II) est inacceptable pour un timbre et une enveloppe de tailles ordinaires, supposée acceptable pour un timbre et une enveloppe de tailles à peu près égales. Des divergences de jugement sur (33 b II) signifieront qu'un groupe de sujets S₁ s'en tient aux tailles courantes des choses tandis qu'un groupe S₂ s'en abstrait facilement. Supposons que la fidélité des jugements intra-sujets soit forte et supposons aussi que ces deux mêmes groupes S₁ et S₂ s'opposent de manière correspondante quant à leurs jugements devant la phrase (26 a II). Même dans ces conditions idéales (rarement ou jamais réalisées ni contrôlées en linguistique) d'une parfaite corrélation jugements-sujets, il n'y a toujours pas d'idiolectes mais fidélité des sujets à certains univers du discours.

Alors que de nombreux linguistes admettent le recours à la notion d'idiolecte en cas de corrélation jugements - sujets pour une série de phrases, Gross (1974) considère que cette notion ne peut s'admettre que si elle est définie en termes géographiques, sociologiques, ou, plus généralement, indépendants de la pratique linguistique. Les phrases (33 b) et (26 a) ont permis de construire un exemple idéal et élémentaire d'une corrélation jugements - sujets très vraisemblable où l'hypothèse de deux idiolectes est absurde.

Certes un problème comme celui des tailles relatives est particulièrement facile à déceler, et il suffira de présenter (33 b II) sous la forme (35 a),

- (35) (a) Gulliver a collé son timbre et l'enveloppe du Lilliputien
(b) Gulliver a collé son timbre et l'enveloppe du Lilliputien
avec de la gomme arabique

ou (26 a II) sous la forme (28 a II), ou (3 c) sous les formes (20) ou (21) pour que beaucoup de sujets S₁ adoptent les jugements des sujets S₂. Remarquons que (35 a) peut continuer d'être refusée car, la différence de taille entre le timbre et l'enveloppe étant annulée, ils présentent relativement au verbe coller et au substantif colle dont il est dérivé l'asymétrie due à ce que dans notre univers familier, la colle se trouve déjà et entièrement sur le timbre, et pas du tout sur l'enveloppe. C'est pourquoi (35 b) paraîtra sans doute préférable, dans le contexte où les timbres de Gulliver ayant séjourné dans l'eau lors du naufrage, il

est obligé d'utiliser de la colle, dont la présence syntaxique sous la forme de l'instrumental avec la gomme arabique augmente l'acceptabilité par un renforcement de la représentation "synétrique".

La limpidité (très relative) des exemples ci-dessus, et, en général, des phrases où le verbe et ses arguments dénotent un processus concret, "technique", rend possible un certain accès aux motivations extra-linguistiques susceptibles de poser sur l'acceptabilité. Il convient de supposer que dans la plupart des situations d'épreuves où sont proposées aux sujets des phrases syntaxiquement et / ou sémantiquement plus complexes (structures complétives, verbes dénotant des processus abstraits, "psychologiques" ou autres, constructions où interviennent plusieurs actants humains) ces motivations existent sans doute aussi bien mais que, plus liées à des facteurs culturels où à des habitudes de vraisemblance psychologiques qu'à la nature des choses inanimées ou des techniques, elles restent, provisoirement peut-être, inaccessibles.

Les six phrases suivantes donneront une idée de ce qu'on peut entendre par "vraisemblance psychologique" :

- (36) (a) (I) Pierre a hâte de devoir partir
(II) Pierre a hâte de pouvoir partir
- (b) (I) Pierre a soin de devoir partir
(II) Pierre a soin de pouvoir partir
- (c) (I) Pierre a horreur de devoir partir
(II) Pierre a horreur de pouvoir partir

Ces six phrases amèneront des incertitudes et des divergences explicables de la manière suivante : (36 a I) pourra paraître bizarre ou contradictoire dans un univers du discours banal où il est supposé qu'on ne saurait avoir hâte de faire ce qu'on ne souhaite pas et qu'on ne souhaite généralement pas faire ce à quoi on est contraint. Inversement, (36 c II) n'obéit pas à une convention selon laquelle on ne saurait avoir horreur du fait d'avoir la possibilité ou l'autorisation de faire quelque chose. Enfin, les phrases (36 b) sont toutes deux bizarres, comme si l'infinitive de avoir soin ne supportait pas une sémantique "passive". Ainsi :

- (37) Pierre a eu soin (? d'être battu + de se faire battre) par Paul

Les seules phrases (36) vraiment naturelles seraient (a II) et (c I).

L'univers du discours suggéré par ces jugements de bizarrerie est assez difficile à définir. Disons seulement qu'il s'agit de l'univers d'une littérature conformiste et rassurante où il est supposé en particulier que le personnage appelé Pierre n'éprouve jamais de conflit entre un désir immédiat et un objectif lointain, ne se met jamais délibérément en situation d'être contraint de renoncer au désir immédiat ou d'acquiescer une possibilité qu'il n'avait pas, ne présente aucune forme de masochisme, ne saurait éprouver aucune horreur devant ses propres possibilités, etc... Il semble qu'on puisse épuiser toute la bibliothèque rose ou la presse du coeur sans trouver un seul roman qui réponde à ces conditions. Cependant, rien ne dit qu'on trouvera dans cette littérature ou dans une autre, des phrases du type (36) et (37) jugées bizarres. Il se peut donc que ces jugements aient une certaine pertinence linguistique. Dans le cas contraire, il faudrait supposer à un certain niveau, probablement inconscient, de la vision du monde de leur porteur, la présence d'un conformisme plus grand que celui de la littérature la plus insipide. Cela n'a rien d'impossible, mais comme rien ne permet d'affirmer le caractère

extra-linguistique d'éventuelles déterminations en provenance d'un tel niveau, la question sera laissée en suspens.

Ces hésitations montrent le caractère privilégié des phrases décrivant un processus concret, ne mettant en jeu, à part un agent, que des actants inanités. Dans ce domaine, les représentations du sujet peuvent être mieux contrôlées que lorsque les phrases décrivent un procès abstrait ou "psychologique". En effet, la question n'est rien moins que celle de l'existence du référent, indépendamment et de la phrase qui le décrit, et, plus généralement, des structures linguistiques et des idéologies du linguiste et du sujet. Lorsque la phrase décrit un événement psychologique, la problématique même de cette indépendance relève de la métaphysique. Mais lorsque l'événement décrit est concret ou technique, le poids de l'idéologique et de la langue se fait beaucoup moins sentir, car cet événement est susceptible d'une "écriture" raisonnablement indépendante du langage, consistant par exemple en une suite de schémas topologiques.

Linguistes et logiciens s'accordent généralement à dire que le linguistiquement pertinent en sémantique est ce qui est constant pour tout univers du discours possible. L'ennui avec cette définition, c'est que la notion "tout univers du discours possible" est dénuée de tout caractère opératoire. La valeur des jugements d'acceptabilité pouvant dépendre d'univers du discours, des procédures sont nécessaires pour définir certains de ceux-ci avec une précision suffisante.

Dans la situation d'épreuve classique, à savoir la présentation brute des phrases, le linguiste laisse incontrôlée la sélection chez le sujet d'un couple de valeurs des paramètres jugement et interprétation. Si on veut se donner une chance d'accès à certains univers du discours pertinents quant à leur effet sur l'acceptabilité, il faut que l'un de ces paramètres soit contrôlé aussi.

Il est impossible de réaliser une situation d'épreuve où la consigne serait quelque chose comme : "construisez une phrase qui soit acceptable pour telle interprétation", car une interprétation ne peut être "dite" (ou écrite) en l'absence de la phrase qu'elle concerne. Il est délicat de présenter une consigne de la forme : "la phrase P est-elle acceptable pour telle interprétation ?". Cette situation est fréquemment utilisée, mais dans des cas simples, où la paraphrase représentant de manière allusive l'interprétation ne pose pas de problèmes, et où le sujet, devenu linguiste s'il ne l'était déjà, a compris ce qu'on exigeait de lui. Il ne reste donc qu'un type d'épreuve où deux des paramètres sont contrôlés : c'est l'épreuve qu'on peut appeler d'"acceptabilité forcée", et qui se définit par la consigne : "trouvez un contexte pour lequel le phrase P est acceptable". 3

La méthode de l'acceptabilité forcée n'est évidemment pas une panacée, puisque le fait qu'^{des}aucun/sujets consultés n'ait réussi à inventer un contexte approprié ne signifie pas qu'il n'en existe aucun. De plus, le fait que les sujets soient tombés d'accord sur un contexte favorisant l'acceptabilité ne signifie pas que ce contexte est le seul possible, mais plutôt qu'il était le plus facile à inventer. Ainsi, dans (33 b), le facteur disparité des tailles est plus facile à détecter que la représentation par le sujet de l'instrumental colle sur le seul actant timbre. L'acceptabilité forcée présente cependant l'intérêt de permettre, lors d'épreuves ultérieures pratiquées suivant la méthode classique, d'introduire dans les exemples mêmes les contextes découverts. Ainsi l'introduction des termes Gulliver et Lilliputien dans certains exemples afin d'induire chez le sujet l'univers du discours souhaité.

Il faut remarquer que l'épreuve d'acceptabilité forcée se rapproche beaucoup plus de l'écoute ou de la lecture que l'épreuve traditionnelle : c'est le destinataire de la phrase qui fournit les éléments nécessaires à son acceptabilité.

Ce point est particulièrement clair dans le cas des Voyages de Gulliver, et montre l'absurdité qu'il y aurait à prévoir dans la grammaire un calcul de la taille des objets. Le lecteur adapte spontanément la taille des Lilliputiens et des objets de Lilliput à la scène décrite, sans tenir compte de la proportion 1/12 fournie par Swift. En effet, plusieurs critiques ont fait observer que Swift lui-même ne respecte pas cette proportion dans au moins un épisode des voyages à Lilliput : lorsque Gulliver ramène à la nage à Lilliput cinquante des plus importants navires de guerre de la flotte de Blefescu, il accomplit une tâche impossible : on calcule facilement que chacun de ces navires fait de trois à quatre mètres de long, si on se le représente à l'échelle d'un navire de guerre du 18ème siècle. Mais cette observation n'est le fait que de critiques pointilleux dans le respect de la proportion 1/12, peu réceptifs au fait que Swift ne la mentionne apparemment que pour tourner en dérision les calculs auxquels se livrent les Lilliputiens, et que reprendront de futurs critiques. En fait, la scène en question n'apparaît pas du tout invraisemblable à une lecture cursive. Il n'y aurait incohérence que dans le cas d'un film de trucages ou d'un dessin animé. Dans l'illustration, le respect de la proportion doit vraisemblablement être beaucoup plus strict que dans un texte. Notons que dans le cas de Rabelais, cette critique n'est même pas concevable, puisque le rapport de taille entre Gargantua et Pantagruel et les "humains" peut varier du simple au décuple d'un épisode à l'autre.

6. - On a vu avec les exemples (33) et (35) construits sur coller que deux modifications de l'univers du discours quotidien pouvaient être nécessaires à l'acceptabilité d'une même phrase. Revenant à planter, on va voir maintenant que des modifications distinctes peuvent suffire chacune à rendre une phrase acceptable. Des variations des relations de taille normales des choses ne sont pas indispensables à l'acceptabilité de (2c) et (3c).

Reprenons la paraphrase en occuper déjà proposée en (16). La phrase :

(38) Une tapisserie occupait tout le mur du fond

prend son interprétation la plus normale s'il est supposé que la surface de la tapisserie est à peu près égale à celle du mur. On peut cependant avoir :

(39) Ce minuscule tableau a une façon admirable d'occuper à lui tout seul l'immense mur du fond.

Il y a là occupation du mur par le tableau grâce à un effet esthétique de décoration, obtenu par exemple par la détermination judicieuse de l'emplacement du mur où il a été accroché.

Si le choix de occuper pour caractériser la propriété sémantique des constructions permutées est correct, on s'attendrait à ce que l'attribution par le sujet à (2c) et (3c) d'une intention de description d'un effet esthétique suffise à rendre ces phrases acceptables, l'univers quotidien des relations de tailles entre objets étant respecté. Ainsi, on pourrait avoir :

(40) Le talentueux architecte - paysagiste a littéralement planté la propriété des quelques sapins dont il disposait ;

puis, en réduisant progressivement le nombre de sapins et par élimination des éléments d'atmosphère de (40), mais en restant dans l'esprit de l'interprétation que ces éléments induisaient :

(41) L'architecte - paysagiste a planté la propriété d'un unique sapin

En supposant que l'architecte s'appelle Pierre, on obtiendra :

(2) (c) Pierre a planté sa propriété d'un sapin,

ou, pour ceux qui n'acceptent que l'emploi adjectival du permuté de planter

(3) (c) Sa propriété était planté d'un sapin.

L'attribution à la phrase d'une intention de description d'un effet esthétique est donc laissée à l'initiative du sujet lorsque la phrase ne comporte pas d'éléments forçant cette interprétation.

Le facteur "rapport de taille des objets" a été considéré comme extra-linguistique. Il est plus difficile de considérer comme tel le facteur "effet esthétique". Ce dernier semble être une possibilité sémantique largement répandue dans la langue, et dont les effets se manifestent dans le cadre d'autres problèmes syntaxiques que celui des structures permutes. Ainsi, si on a :

(42) Pierre a (fait + mis) un trou dans le sol,

on peut néanmoins apprécier une sculpture en disant :

(43) Le sculpteur a eu la bonne idée de (faire + mettre) un trou à cet endroit-là,

où cet endroit-là désigne telle partie de la sculpture.

Si le facteur "effet esthétique" ne peut être qualifié d'extra-linguistique, le passage de (40) à (41) puis à (2c) par gradations successives montre l'impact d'un paramètre qu'on peut qualifier de tel : c'est l'ordre de présentation des exemples. On en a eu un autre exemple avec le passage de (20) à (21).

Le facteur "ordre de présentation des exemples" peut s'envisager d'au moins deux manières. Il doit en premier lieu être vérifiable que la présentation d'une suite d'exemples par ordre d'inacceptabilité croissante amènera un abaissement du seuil d'acceptabilité, et que la présentation en ordre inverse amènera une élévation du seuil. Ce phénomène est bien connu en psycho-physique et ne sera pas discuté ici.

Ce qui nous intéresse en revanche, c'est qu'une suite d'exemples où apparaissent les mêmes substantifs, les mêmes noms propres, puisse induire chez le sujet un effet de récit suivant lequel il se fixerait inconsciemment au fil des exemples sur les présupposés sémantiques des premiers et porterait relativement à ces présupposés ses jugements sur les derniers.

Ainsi, la présentation des exemples de planter dans l'ordre canonique-permuté :

(44) Pierre a planté un sapin dans son jardin

(45) Pierre a planté son jardin d'un sapin

augmenterait la probabilité d'un refus du permuté parce que celui-ci serait jugé en fonction de la sémantique induite par le canonique. La structure canonique tend en effet à induire l'idée d'un jardin nettement plus grand que le sapin et ne suggère aucun effet d' "occupation esthétique" de l'un par l'autre.

La probabilité de voir (45) acceptée serait donc plus élevée si cette phrase était présentée en premier lieu, le sujet étant plus libre d'imaginer les interprétations et les contextes qui en favorisent l'acceptation. De même, il nous semble que, pour les mêmes raisons, la phrase :

(46) Pierre a badigeonné le mur d'un slogan

aura plus de chances d'être acceptée si elle est présentée isolément, (ou après d'autres phrases, non canoniques, suggérant un slogan occupant toute la surface d'un mur) qui si elle est présentée après

(47) Pierre a badigeonné un slogan sur le mur.

7. - Deux sources de variations d'acceptabilité non expliquées apparaissent dans les exemples (1) - (3). La première concerne les phrases (a) faisant intervenir le collectif sapinière. A peu près tout sous-ensemble des phrases (a) peut être refusé par certains sujets. Nous n'avons rien à dire à ce propos (ni non plus d'ailleurs à celui d'autres constructions de planter, telles que ? un trottoir planté de badauds, une pelouse plantée d'une estrade, ? le coeur planté d'un poignard, etc.). La seconde concerne la préférence souvent accordée aux phrases (3) par rapport aux phrases (2).

On a vu (cf. § 2) que la tendance à accepter un adjectif N-é et à refuser le verbe N-er est très générale, et très peu stable. Tout se passe comme si chaque sujet parlant limitait de manière plus ou moins arbitraire son stock de verbes. Cette tendance est particulièrement manifeste dans le cas des structures permuetées. L'explication qui sera proposée maintenant ne vise pas la généralité du phénomène puisqu'elle ne concerne qu'un petit nombre de verbes. Elle fait appel à des notions extra-linguistiques sur la croissance des végétaux et sur les techniques arboricoles.

Soient les exemples :

- (48) (a) Son visage était balafre d'une longue (estafilade + cicatrice)
(b) D'Artagnan lui balafra le visage d'une longue (estafilade +
* cicatrice)

Balafre fait partie de ces substantifs dont certains sujets n'admettent que l'adjectif dérivé, et pas le verbe. On supposera ici que la phrase (48 b) en estafilade est nettement meilleure que celle en cicatrice.

Les quatre phrases (48) indiquent quasi d'elles-mêmes ce qui motive l'asymétrie de leurs acceptabilités. Une estafilade et une cicatrice sont des êtres dont l'existence est conditionnée par le processus de "balafrage" : il a fallu qu'il y ait balafrage pour qu'estafilade puis cicatrice apparaissent. Il semble que la construction permuetée verbale comporte une contrainte aspectuelle à laquelle la construction adjectivale correspondante n'est pas tenue : le substantif tête du complément de GN de la construction verbale doit pouvoir dénoter la trace du balafrage telle qu'elle est apparue pendant ou immédiatement après le procès. Estafilade remplit ces conditions alors que cicatrice ne les remplit pas : chacun sait que la cicatrisation est un processus lent.

Ceci peut expliquer que (3) soit préféré à (2) : les arbres et, de manière générale, les végétaux, croissent lentement. Pour que la construction permuetée soit acceptée, il faut que les arbres ou l'arbre en un certain sens "occupent" le jardin ou la propriété. Pour que cette occupation soit suffisamment majestueuse, le plus simple est de supposer que les arbres (ou l'arbre) sont grands,

donc vieux. Comme on se représente généralement qu'au moment où on le plante l'arbre est jeune et petit, littéralement, qu'il est un plant, l'acceptabilité des phrases (2) serait rendue improbable par le conflit de deux exigences contradictoires.

Il est intéressant à ce propos de consulter l'entrée du mot plant dans un dictionnaire comme Le Petit Robert. Elle se dédouble en deux acceptations. La première est "ensemble de végétaux de même espèce plantés dans un même terrain". On retrouve dans cette définition l'idée de pluriel associée à celle de terrain. Notons en passant que le fait que de nombreux sujets perçoivent le groupe de GN de (2) et (3) comme un pluriel obligatoire pourrait s'expliquer partiellement par cette acception de plant : pour ces sujets planter serait comme boiser (cf. (I2 b)), mais de manière moins nette du fait de l'existence pour plant d'une acception non "collective", qui n'existe pas pour bois. Cette deuxième acception, qui est celle qui nous intéresse maintenant, est : "végétal au début de sa croissance, destiné à être repiqué ou qui vient de l'être". La spécification aspectuelle ou qui vient de l'être est conforme à l'explication proposée ci-dessus de l'inacceptabilité possible des phrases (2) par la difficulté de se représenter l'occupation d'un terrain par des végétaux petits.

On voit comment cette explication se conforme aussi à l'acceptabilité des phrases (I) et (3). Les phrases (3) sont acceptables puisque dans la construction adjectivale, une durée arbitrairement grande a pu s'écouler entre le moment du procès et le moment décrit (à supposer qu'il y ait eu procès, ce que la syntaxe du participe passé ne semble pas garantir). Les arbres peuvent être représentés avec la taille et l'âge voulu, ce qui satisfait la sémantique de l'"occupation".

Les phrases (I) sont évidemment acceptables puisque la structure canonique ne participant pas de cette sémantique, le sapin planté peut être aussi petit qu'on voudra. On peut de plus remarquer que la contrainte aspectuelle est moins forte dans le canonique ; la position temporelle du référent du substantif tête de l'objet direct ne semble pas coïncider nécessairement avec le moment du procès. Si ceci est vrai, il faut que des deux phrases :

- (49) (a) Mon arrière grand-père a planté ces sapins gigantesques il y a plus d'un siècle
(b) Mon arrière grand-père a planté la propriété de ces sapins gigantesques il y a plus d'un siècle,

la seconde implique que les sapins étaient déjà gigantesques au moment où ils ont été plantés, la première n'impliquant manifestement rien de tel.

Mais le phénomène apparaîtra mieux avec un verbe dont l'emploi permuté ne pose aucun problème d'acceptabilité. Soient les phrases :

- (50) (a) Pierre a semé des radis dans son potager
(b) Pierre a semé son potager de radis

Supposons comme allant de soi que semer des radis consiste à déposer dans un sillon des graines de radis, non des radis^a proprement parler. Dans (50) radis signifie donc (graine + semence + etc) de radis. Il s'agit d'une métonymie que les rhétoriciens ne semblent pas avoir relevée, et qu'on pourrait appeler la métonymie "du fruit pour la graine". Considérons maintenant les phrases :

- (51) (a) Ce saladier contient (les + des) radis que j'ai semés dans mon potager il y a trois semaines
(b) ? * Ce saladier contient (les + des) radis dont j'ai semé mon potager il y a trois semaines.

(5I a) comporte une syllepse articulée sur la métonymie du fruit pour la graine : le mot radis y est pris dans ses deux acceptations, une fois au sens propre en tant que les radis sont contenus dans le saladier, une fois au sens figuré en tant qu'ils ont été semés. Mais il ne peut y avoir syllepse en (5I b) : radis ne peut y être pris qu'exclusivement au sens propre ou au sens figuré, et la phrase est dans les deux cas bizarre : le sens propre implique que le semage a consisté à déposer des radis dans les sillons, et le sens figuré que le saladier contient des graines mises en terre trois semaines auparavant. La seule interprétation favorisant l'acceptabilité de (5I b) serait de prendre radis au sens générique. Cette interprétation correspondrait à peu près aux paraphrases (avec ou sans syllepse)

(52) Ce saladier contient le type de (E + graines de) radis dont j'ai semé non potager il y a trois semaines

Les exemples (5I) demanderaient à être étudiés de plus près, et notamment quant au rôle de l'article, défini ou indéfini, placé devant radis, ainsi que quant à d'éventuelles variations d'acceptabilité des syllepses construites sur relatives, selon que la relativation se fait en que ou en dont. Ce qui importait, pour la mise en évidence du facteur "croissance des végétaux", c'est l'existence dans la construction verbale permutée d'une contrainte aspectuelle que la construction permutée adjectivale ne comporte pas. Montrer que cette contrainte est absente de (ou beaucoup moins forte dans) la construction canonique était accessoire.

Les effets de cette contrainte apparaissent clairement dans les exemples en balafre (48), où cicatrice ne peut fonctionner comme métonymie d'une balafre fraîche, moins nettement pour semencier (50) et (5I) où radis peut fonctionner comme métonymie de graine de radis, moins nettement encore pour planter. Dans (2 b) sapin peut désigner aussi bien un plant qu'un vieil arbre ; dans (49 b) il est difficile de savoir si sapins gigantesques peut fonctionner comme métonymie de jeunes sapins, d'où sans doute les fluctuations de jugement occasionnées par ces phrases.

8. - Les exemples (I) - (3) construits sur planter ont permis de passer en revue quelques facteurs extra-linguistiques susceptibles d'influencer le jugement d'acceptabilité. Laissant de côté le facteur d'ordre de présentation des exemples (cf. § 6), qui est un paramètre susceptible d'intervenir par définition dans toute épreuve d'acceptabilité, les facteurs identifiés sont :

- la connaissance (ou l'ignorance) par le sujet de notions élémentaires caractérisant l'univers du discours induit par les exemples (taille relative des objets, croissance des végétaux et techniques arboricoles ou, dans le cas particulier de (35), présence de la colle sur le timbre)
- l'attribution à l'exemple par le sujet d'une intention de description d'un effet esthétique.

On a vu que le facteur "taille relative" intervient dans l'acceptabilité des structures permutées du fait de la propriété sémantique d' "occupation" du lieu représenté par l'objet direct. De même, le facteur "croissance des végétaux" (ou, plus généralement, connaissance des modifications lentes d'un objet dans le temps) interviendrait du fait de la contrainte aspectuelle différenciant parmi les structures permutées les constructions verbales des constructions adjectivales. De même enfin, la présence de la colle sur le timbre contredirait l'exigence

d'identité de rôle par rapport au verbe des objets directs conjoints de la structure symétrique (35 a). Dans ces trois cas, un facteur "sémantique" manifestement extra-linguistique pèse sur l'acceptabilité du fait de sa connexion avec une propriété sémantique réelle, linguistique, directement impliquée par la syntaxe de certaines structures. On peut supposer que dans la pratique de ce qui a été appelé "la chasse au sens", les concepts extra-linguistiques définis par des notions sur la nature physique des choses ou par des catégories socio-culturelles se présenteront plus immédiatement à l'esprit que les concepts nécessaires à la description linguistique, ainsi que le système où ils s'articulent entre eux. Au cours de la recherche, l'extra-linguistique va faire écran à la découverte du linguistique.

C'est ainsi que le facteur "effet esthétique", proposé ci-dessus (§ 6) dans sa relation à la sémantique de l' "occupation", évoque une catégorie plus socio-culturelle que linguistique, et devrait faire place à une catégorie plus abstraite permettant de décrire un plus grand nombre de phénomènes. Ainsi, dans (I9), l'occupation du dessus de l'armoire par la potiche n'a rien d'esthétique. De même, des expressions comme mettre des trous (cf.(45)) peuvent apparaître dans des contextes qui n'ont rien d'esthétique non plus. On peut avoir par exemple :

(53) Il faudra déplacer cette boutonnière .

Cette phrase, bizarre si elle est prise à la lettre, semble obtenue par une sorte d'abstraction ou de recul devant le procès concret qu'elle suggère : "déplacer" une boutonnière ne peut consister pratiquement qu'à la faire disparaître (en la stoppant par exemple) et à en créer une autre pas trop loin du premier emplacement ; mais si le vêtement et ses boutons sont considérés dans leur ensemble, il s'agit de la même boutonnière, puisqu'elle correspond à un seul et même bouton. Les termes d' "abstraction" et de "recul" (s'apparentant au "recul esthétique") ne sont qu'une façon provisoire de saisir une intuition floue. Alors que le facteur "taille relative" est extra-linguistique et a des effets sur l'acceptabilité, le facteur "effet esthétique" n'a probablement rien d'extra-linguistique. Ce serait simplement un concept mal défini, et consistant en fait en la liberté, plus ou moins limitée suivant les phrases, qu'à le sujet de choisir une certaine distance dans l'appréhension du procès décrit. Mais le remplacement de la notion locale et socio-culturelle "effet esthétique" par un concept plus général ne va pas de soi.

Il apparaît que, de manière générale, les concepts à découvrir sont très abstraits, peu familiers, et que la langue ou la culture ne comportent généralement pas de substantifs ou de groupe nominaux courts permettant de les "représenter" sans équivoque. Dans le domaine des catégories thématiques ou de l'aspect, les concepts "sémantiques" à mettre à jour sont probablement inconscients. Ils interviennent moins dans le sens de la phrase que dans ce qu'on peut appeler le sens de la syntaxe de la phrase.

On peut se poser à propos de la structure des phrases simples deux questions très différentes concernant le sens et la "sémantique". La première s'interroge sur ce que les phrases "veulent dire". Elle suppose une sémantique de la "communication" et nous intéresse peu ici : en admettant qu'elle soit effectivement élaborable, ce que rien ne garantit, une telle sémantique serait sans doute largement socio-culturelle. La seconde s'interroge sur la façon dont l'incroyable diversité des contraintes définissant la structure des phrases simples peut

être acquise par l'enfant. Cette question fait appel au sens de la syntaxe : elle postule un corps de concepts "faisant sens" et supposés faciliter l'acquisition de la langue. Ce corps de concepts ferait office de médiateur entre la syntaxe et la connaissance du monde. Celle-ci est qualifiée d'extra-linguistique, non pas au sens où son organisation serait indépendante des structures linguistiques, mais au sens où il est exclu qu'elle figure dans la grammaire.

Le fait qu'un facteur ait été qualifié d'extra-linguistique ne signifie pas que les linguistes doivent s'en désintéresser. Au contraire, c'est la connaissance des corrélations entre certains aspects des représentations du monde de différents sujets et leurs jugements sur les phrases qui donnent accès aux facteurs sémantiques définissant leur syntaxe. Un facteur extra-linguistique ne peut être écarté que si son impact sur la syntaxe est connu. C'est d'une démarcation qu'il est question et qu'il s'agit de tracer, non entre la syntaxe ou la morphologie d'une part et la sémantique de l'autre (la "forme" et le "contenu"), mais, à l'intérieur de ce qui de la syntaxe ou de la morphologie fait sens, entre ce qui est linguistique et ce qui ne l'est pas, i. e., entre ce qui doit et ce qui ne peut pas figurer dans la grammaire. Cette frontière n'est rien d'autre que le contour de l'objet de la linguistique. En préciser le tracé, ne serait-ce que localement et par bribes, suppose que soient assurées des positions tout à la fois "proches" de la frontière à tracer et sûres quant à leur situation par rapport à elle. Il n'est pas moins important de disposer de positions dans l'en-deça immédiat de la frontière que dans son au-delà linguistique.

NOTES

- I. (page 2) - Les notions de "lieu de destination", de "mobile" n'ont de sens que relativement au verbe et l'une vis-à-vis de l'autre : elles définissent entre les actants d'une phrase et le verbe le réseau de relations appelé "relations thématiques" par Gruber (1965).

2. (page 3) - Ces estimations numériques sont rendues possibles par les travaux de tabulation des propriétés syntaxiques des verbes effectués au Laboratoire d'Automatique Documentaire et/^{de}Linguistique. Un premier travail a été effectué sur les verbes entrant dans des structures complétives (Gross ; 1969, 1974) ; un deuxième se consacre à l'étude des verbes entrant dans les structures simples, i.e., non complétives (Boons, Guillet, Leclère ; 1974). Dans le présent article, les affirmations de portée générale quant à l'extension et la corrélation des propriétés syntaxiques dans le lexique des verbes s'appuient sur ces travaux.

3. (page 14) Nicolas Ruwet (1972) envisage l'utilisation de l'épreuve d'acceptabilité forcée, mais dans un objectif différent du nôtre, bien qu'apparenté, et qui est le contrôle de la validité d'une hypothèse sémantique élaborée par ailleurs. De plus, il propose pour cette épreuve des phrases franchement agrammaticales, telles que Pierre a trébuché Paul.

B I B L I O G R A P H I E

- BOONS, J.P., GUILLET, A., LECLERE, C., 1974, La structure des phrases simples en français (constructions non complétives), thèse de 3ème cycle, Paris.
- CHOMSKY, N., 1972, "Some empirical issues in the theory of transformational grammar" in PETERS, P.S., ed., Goals of linguistic theory, Englewood Cliffs, New-Jersey, Prentice - Hall.
- FILLMORE, C.J., 1970, "The grammar of hitting and breaking" in JACOBS, R., et ROSENBAUM, P.S., eds, Readings in english transformational grammar, Waltham, Mass., Ginn - Blaisdell.
- GROSS, M. 1969, Lexique des constructions complétives, Laboratoire d'Automatique Documentaire et de Linguistique, C.N.R.S., Paris, minéographié.
- GROSS; M. 1974, Méthodes en syntaxe, Paris.
- GRUBER, J.S., Studies in lexical relations, Ph. D. Diss, M.I.T., (distribué par le linguistic Club de l'Université d'Indiana).
- HALL - PARTEE, B., 1971, "On the requirement that transformations preserve meaning", in FILLMORE, C.J., et LANGENDOEN, D.T., eds, Studies in linguistic semantics, New-York, Holt, Rinehart and Winston.
- KAYNE, R.S., 1974, French syntax - The transformational cycle, Cambridge, Mass., M.I.T. Press (traduction française en préparation aux Editions du Seuil).
- MATTHEWS, G.H., 1968, "Le cas échéant", M.I.T., minéographié.
- RUWET, N., 1972, "Les constructions factitives en français", in Théorie syntaxique et syntaxe du français, Editions du Seuil, Paris.